



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75346

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le soutien de l'État aux projets de vidéoprotection mis en oeuvre par les communes. En effet, le ministère de l'intérieur a annoncé mercredi 10 mars 2010 accélérer, « avec le concours des communes, l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection » en contribuant « de 40 % en moyenne aux dépenses d'investissement ». 13,1 millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour installer 3 203 caméras de vidéoprotection dans 231 communes, 19 établissements scolaires et 19 ensembles d'habitation. Alors que le budget consacré à la vidéoprotection ne cesse de croître (30 millions d'euros en 2010 contre 17 millions d'euros en 2009 », le ministère promet que « tous les projets de vidéoprotection pertinentes et prêts à être réalisés recevront un soutien financier de l'État dès cette année ». Elle lui demande quels sont les critères permettant d'évaluer la pertinence de ces projets et quel organe décidera de l'allocation d'aides de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75346

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3565

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)